



Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière

« Une référence en environnement »

# *Mémoire*

## *sur*

### *Nappes phréatiques*

### *aux Îles-de-la-Madeleine*

*Juin 2013*

Mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) le 14 juin 2013  
en prévision de la deuxième partie d'audiences, aux Îles-de-la-Madeleine

## *Présentation de l'organisme*

En novembre 1995, le Conseil Régional de l'Environnement de l'Est du Québec (CREEQ), fondé en avril 1977, devient deux CRE distincts soient :

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) et le Conseil Régional de l'Environnement du Bas St-Laurent (CREBSL).

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Son siège social : **106-A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0.**

**(418)534-4498 Tél. 1-877-534-4498 Sans frais.**

[cregim@globetrotter.net](mailto:cregim@globetrotter.net) courrier électronique

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) du Québec existent maintenant depuis plus de 25 ans. Présents aujourd'hui dans toutes les régions du Québec, ils ont le mandat fort important et pertinent de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement de chacune des régions du Québec. Le CREGÎM est présidé par Monsieur Steve Pronovost et dirigé par Madame Caroline Duchesne.

## *Intérêt du CREGIM pour le dossier de protection des nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine*

Partant du fait que l'eau salée n'est pas propice à la consommation, que l'eau potable est essentielle à la vie, que les seules sources d'eau potable sont les nappes phréatiques, leur protection constitue le leitmotiv du CREGIM. L'intérêt du CREGÎM dans le dossier de protection des nappes phréatiques est implicite étant donné que l'impact d'une possible contamination de celles-ci serait une catastrophe tant du point de vue socio-économique qu'écologique. Devant la nécessité de protéger les seules sources d'eau potable des Îles-de-la-Madeleine, le CREGÎM accorde donc à ce dossier toute l'attention qu'il mérite.

### *Réflexion du CREGÎM*

#### *Introduction*

Il est très important de spécifier ici ce qu'est le « développement durable » pour le CREGÎM. Ce terme est souvent galvaudé et « utilisé à toutes les sauces ». Pour uniformiser la compréhension des lecteurs de ce mémoire, le CREGÎM se permet cette petite introduction au développement durable.

Le « développement durable » est la traduction du terme anglais « sustainable development ». On pourrait aussi parler de développement viable, développement soutenable ou écodéveloppement.

La Commission Bruntland, grâce à son rapport publié en 1987 « Notre avenir à tous » (« Our common future »), a contribué à populariser le concept de développement durable. La définition retenue par la Commission est celle-ci:

Le développement durable  
est un développement qui répond aux besoins du présent  
sans compromettre la capacité des générations futures  
de répondre aux leurs.

Le développement durable est donc un projet de société. Le développement durable implique de...

- Prendre en considération, à la base de tout projet, les impacts environnementaux et sociaux, en plus des impacts économiques;
- Accepter qu'il existe une limite à la croissance;
- Privilégier un développement qualitatif;
- Avoir le courage d'une vision globale et à long terme;
- Faire participer la communauté, donner à tous accès à l'information;
- Servir l'intérêt général;
- Encourager les initiatives locales;
- Promouvoir l'équité, la justice et la paix entre les nations.

Le développement durable doit être considéré dans une perspective beaucoup plus large que la simple croissance économique. Le développement économique, peu importe son importance pour une région, doit considérer les aspects social et environnemental. Dans ce dossier de protection des nappes phréatiques, et devant le fait incontestable que l'eau potable est un besoin essentiel, le développement économique des Îles-de-la-Madeleine doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

### *Un peu d'histoire...*

Confronté à plusieurs préoccupations économiques, sociales et environnementales liées au développement des hydrocarbures, le Conseil régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) a initié en 2007, un comité de travail dont le mandat premier était de partager avec divers intervenants toute information susceptible d'améliorer notre compréhension des enjeux associés à l'arrivée de cette nouvelle industrie. Nous croyons que la meilleure façon d'amenuiser les inquiétudes est de bien démystifier tous les aspects encore méconnus de cette industrie, par divers moyens d'acquisition de connaissances.

Se sont joints au CREGÎM la Ville de Gaspé, les bureaux régionaux du MRN et du MDDEFP, la Direction de la Santé Publique, la Commission des Ressources naturelles et du Territoire (CRNT), la Conférence régionale des élus (CRÉ-GÎM), et des citoyens. Madame Isabelle Proulx, de Pétrolia, a accepté à plus d'une reprise l'invitation d'éclairer la réflexion du comité de travail, d'expliquer dans les grandes lignes les principes de base et les techniques utilisées à chacune des phases de l'exploration pétrolière, ainsi que d'autres aspects méconnus du développement pétrolier. Et tout cela, dans le respect et la convivialité. Pétrolia a offert également au comité une visite terrain personnalisée de leurs puits Haldimand et Tar Point. Nous avons eu droit au même exercice avec Monsieur Dave Pépin, représentant la compagnie Junex. Cette fois, ce sont les bases de l'exploration gazière qui nous ont été présentées. Le comité de travail a par la suite échangé ses travaux avec ceux des Îles-de-la-Madeleine via Madame Danielle Giroux, représentante de la Table de concertation sur les hydrocarbures aux Îles-de-la-Madeleine.

Notre acquisition de connaissances ne s'est pas limitée aux rencontres avec les industriels. Nous avons également fait de la revue de littérature, recherche d'études existantes, visionnement d'ouvrages sur le sujet, etc. Comme nous devons « comparer des pommes avec des pommes », et comme le Québec est un novice dans la mise en valeur des hydrocarbures, nos analyses se sont avérées difficiles et notre positionnement empreint du principe de précaution.

Maintenant, que faire avec toute cette information accumulée? Comment la transférer aux communautés de façon impartiale, juste, et informative? Devant le peu de ressources financières et humaines du CREGÎM, nous avons convenu avec la CRÉ-GÎM de les accompagner dans une démarche de réflexion régionale, incluant les Îles-de-la-Madeleine. Au printemps 2012, des forums régionaux d'échanges ont alors été initiés par la CRÉ-GÎM, en collaboration

avec le CREGÎM et d'autres leaders régionaux, démarche supervisée et encadrée par des professionnels de l'UQAC. Mais devant un sujet devenu TRÈS COMPLEXE et TRÈS ÉMOTIF pour plusieurs, tout bascula dès le premier rendez-vous proposé. Récemment, la CRÉ-GÎM a débuté une nouvelle formule de forums, espérant que cette deuxième tentative permettra à la région d'acquérir et de partager de nouvelles connaissances liées à l'exploitation des hydrocarbures. En mars 2013 une première vague de forums régionaux a débuté et la deuxième vague vient tout juste de se terminer, en juin 2013. Le constat demeure que plusieurs des réponses aux questions et préoccupations exprimées sont jugées insatisfaisantes, incomplètes ou inexistantes.

En 2013, six ans après le début de la première réflexion, la région est toujours confrontée à plusieurs préoccupations économiques, sociales et environnementales liées au développement des hydrocarbures. Comment pouvons-nous alors protéger nos sources d'eau potable? Le principe de précaution y prend tout son sens.

### *La crédibilité des organismes environnementaux des Îles-de-la-Madeleine*

Aux Îles-de-la-Madeleine, une Table de concertation sur les hydrocarbures existe déjà depuis plusieurs années. Des recherches d'information minutieuses ont été effectuées par ce groupe, tant sur l'exploitation des hydrocarbures sur terre, comme en mer. Divers aspects ont été abordés, dont les risques de contamination de l'eau potable.

Plusieurs autres groupes très crédibles en matière de recherches, de sensibilisation, d'éducation, de transfert de connaissances, de protection des milieux fragiles, de restauration et d'aménagement de milieux naturels ont leur siège social aux Îles-de-la-Madeleine. Le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMÎM), le Comité ZIP des Îles, Attention-Fragiles et la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine (SCÎM), pour ne nommer que ceux-là, sont à nos yeux des organismes connaissant très bien leur milieu, les réalités insulaires, les contraintes géographiques. Pour avoir collaboré avec eux depuis des années, connaissant les valeurs véhiculées par chacun d'entre eux, le CREGÎM se permet d'endosser ou d'appuyer le mémoire de chacun d'eux si dépôt il y a, car ces mémoires présenteront des faits vérifiés et vérifiables. Leurs expertises, leurs valeurs et leur crédibilité s'harmonisent très bien avec celles

du CREGÎM, et sont toujours vouées au bien-être des communautés et à la qualité de vie des madelinots plus particulièrement.

### *Quelques préoccupations*

#### **L'étroitesse du mandat confié au BAPE**

Nous convenons de l'importance de discuter en amont des projets d'exploitation pétrolière et gazière et des nappes phréatiques, seules sources d'eau potable aux Îles-de-la-Madeleine. C'est d'ailleurs une préoccupation majeure.

Toutefois, devant l'industrie qui s'installe, pourquoi le mandat confié au BAPE est-il si étroit? Pourquoi ne pas élargir notre vision du développement industriel au-delà des nappes phréatiques?

Quels sont les risques associés à l'éventuelle exploitation pétrolière pour la biodiversité des îles? Qu'en sera-t-il des paysages touristiques à grande valeur économique pour les madelinots? Quels seront les moyens utilisés par l'industrie pour le transport des ressources extraites : transport routier, maritime, par gazoduc? Quels seront les risques associés? Combien d'emplois pourront-ils être générés par ce type d'industrie? Seront-ils des emplois majoritairement spécialisés? Quelles seront les retombées économiques destinées aux communautés? Quels seront les exigences envers l'industrie pour l'approbation de ses plans d'urgence en cas de déversement? Des modélisations seront-elles effectuées? Quels produits chimiques utilisera-t-on pour éliminer le calcaire accumulé sur les équipements de forage? Et la liste continue...

Pourquoi ne pas se pencher sur le sujet réel, soit l'exploration et l'exploitation gazière et pétrolière, et non seulement aux Îles-de-la-Madeleine, mais bien dans l'ensemble du Québec? Et pourquoi laisser les communautés sans défense et surtout sans réponse adéquate devant une industrie soutenue par notre gouvernement? Pourquoi les parcs éoliens pourtant reconnus pour générer une énergie propre sont soumis d'office au BAPE alors qu'un projet d'exploration et d'exploitation d'énergie fossile polluante ne l'est pas? L'évaluation des risques est pourtant si importante! Pourquoi ne pas obliger la transparence entre l'industrie et les communautés d'accueil?

Tous les gaspésiens et madelinots souhaitent un développement économique prospère, des emplois de qualité et bien rémunérés sans compromettre leur qualité de vie. Ce sont des besoins fondamentaux. Pourquoi ne pas réunir l'industrie et les communautés dans un développement harmonieux, transparent et sécuritaire?

### *Conclusion*

Rappelons que le Québec s'est doté d'une Loi sur le développement durable, ainsi que d'une stratégie énergétique. Comme la mise en valeur des hydrocarbures via la stratégie énergétique prendra de l'ampleur dans les années à venir, les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine, essentielles à la vie des madelinots, ne doivent aucunement être mises en situation de risques de contamination. Pour s'en assurer, il est essentiel que l'eau, sous toutes ses formes, soit protégée par la Loi sur le développement durable. Rappelons également qu'un des divers principes fondamentaux découlant de cette Loi, est le principe de précaution. **Et finalement, gardons en mémoire que le risque zéro, dans le cas de contamination de l'eau ou de déversement d'hydrocarbures, n'existe pas.**